



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 09/88/77/35/97
Mairie.anvin@orange.fr

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANVIN
EN DATE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : le Mercredi 31 Août 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le Mardi 6 Septembre 2022 à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents excusés : LELONG Stéphane, REIGNOUX Frédéric, BOUCHARD Nadège, CAYET Bertrand, PETIT Freddy, DELATTRE Romain, DUPLOUY Céline.

Le Président de séance ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GOSELIN Claudine est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- Validation du procès-verbal du dernier conseil
- Depuis le dernier conseil
- Ressources humaines
- Communication
- Travaux prévus
- Gestion de la salle des fêtes
- Fin d'année et vœux
- Calendrier
- Questions diverses

Tarif de la salle des fêtes – délibération 6 septembre 2022 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes (8 voix) décide d'appliquer à compter du 1^{er} Octobre 2022 une augmentation de l'ensemble des tarifs.

	ANVIN	EXTÉRIEUR
Formule week-end (du vendredi 17h au lundi 10h) tout compris	150 €	250 €
Associations anvinoises et Associations culturelles et sociales	gratuité	150 €
Démonstration, activités vente	40 €	40 €
Forfait nettoyage	100 €	
Perte ou bris de vaisselle de table	2,50 €	
Ustensile de cuisine	Au prix réel	
Détérioration table	50 €	
Détérioration chaise	15 €	

La séance est levée à 22h30

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
		